
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 4 JUILLET 2017 À 17 H 03, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président Victor M. Drury

Maire Peter F. Trent

Conseillers Philip A. Cutler
Rosalind Davis
Nicole Forbes
Cynthia Lulham
Patrick Martin
Christina Smith

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires, opinions et points de vue consensuels exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

Absent Theodora Samiotis

Administration Sean Michael Deegan, directeur général
Martin St-Jean, directeur général des services juridiques et greffier

Secrétaire de séance Andrew Brownstein

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER

Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 4 juillet 2016

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 4 juillet 2016 soit adopté, avec l'ajout du point suivant à la rubrique Affaires nouvelles :

- Horaire de la piscine – Bains pour adultes (conseillère Davis).

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 20 juin 2016

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 20 juin 2016 est adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 20 juin 2016

Concernant le financement visant les travaux à effectuer dans le secteur du parc du Bois Summit, la conseillère Lulham informe le Conseil sur sa rencontre du 23 juin avec le représentant du ministère de la Culture et des Communications. Elle explique que la Ville

de Westmount est incluse dans l'entente conclue pour les divers projets devant être exécutés sur le mont Royal. Toutefois, le financement accordé à la Ville n'a pas encore été approuvé, car il manque, selon le représentant du ministère, certains documents de la Ville. Les documents visant le financement pour l'exercice précédent n'ont pas été soumis non plus. Cependant, le ministère n'a jamais informé Travaux publics de la non-soumission de ces documents. La conseillère Lulham déclare que, dans le cas du financement possible par le ministère pour subventionner le coût du projet, le financement doit être convenu avant l'exécution des travaux, quels qu'ils soient. Par conséquent, M. Patrick Raggo, directeur de Travaux publics, soumettra les documents manquants sans délai. La conseillère Lulham informe le Conseil que, le 14 juillet, la Ville offrira aux représentants du ministère une visite du secteur où les travaux seront exécutés.

Le directeur général déclare que lui-même, le conseiller Cutler et M. Tom Flies, directeur adjoint de l'Aménagement urbain, ont rencontré l'architecte du projet d'aménagement paysager de l'école Roslyn. À la suite de cette rencontre, l'architecte fournira à la Ville les plans d'aménagement paysager modifiés qui intègrent les modifications demandées par la Ville. Le directeur général déclare qu'il discutera ensuite des plans modifiés avec M^{me} Joanne Poirier, directrice de l'Aménagement urbain.

M^e St-Jean informe le Conseil que M. Benoit Hurtubise, directeur général adjoint et directeur d'Hydro Westmount, et M^{me} Elisa Gaetano, directrice adjointe du Service des travaux publics – Ingénierie et Infrastructure, sont en vacances. Par conséquent, dès leur retour, les détails de la politique selon laquelle la Ville intégrera dans ses appels d'offres des spécifications exigeant des soumissionnaires d'avoir reçu l'approbation de l'AMF seront établis. M^e St-Jean déclare que la résolution visant cette politique sera vraisemblablement soumise pour adoption à la séance ordinaire d'août. Étant donné que la politique n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2017, l'adoption de la résolution en août permettra à la Ville de remettre à l'industrie locale de la construction, dans des délais raisonnables, un avis préalable des effets de ladite politique.

Points à l'ordre du jour du Conseil à discuter à la réunion du Comité plénier

La conseillère Lulham remarque que, au point 17, « Règlement 1500 visant à modifier de nouveau le Règlement 1303 de zonage – Usages commerciaux – Centre des loisirs de Westmount – Adoption du second projet », une page supplémentaire semble avoir été insérée par erreur dans l'un des documents à l'appui. M^e St-Jean explique que la page supplémentaire n'a probablement pas été retirée du document modèle servant de base. Il confirme que la page supplémentaire sera retirée.

Le maire attire l'attention du Conseil sur un problème de formatage dans le document « *Sommaire décisionnel* », au point 9, « Services professionnels – Système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie ». M^e St-Jean confirme qu'il s'occupera de la correction.

Le maire attire l'attention du Conseil sur le point 20, « Mandat pour instituer des procédures légales – 109, avenue Columbia et 68, Forden Crescent ». Bien qu'il s'agisse d'une mesure grave, la Ville doit procéder et l'entreprendre. Il informe le Conseil que personne ne vit au 68, Forden Crescent depuis environ trois ans, et que les deux immeubles sont dans un état de décrépitude créant des conditions insalubres préoccupantes pour la santé publique.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

FERMETURE TEMPORAIRE DES SERRES DE WESTMOUNT – FAITS RÉCENTS

Le directeur Raggio se joint à la réunion à 17 h 46.

Le directeur Raggio informe le Conseil sur le rapport préliminaire de MDA Architectes concernant l'état du Conservatoire et de l'Étang, reçu par la Ville le 14 juin. Il mentionne les retards considérables quant à la production du rapport par MDA. Le rapport indique qu'une portion d'environ 10 % de la structure en bois doit être retirée afin que le public puisse accéder aux serres. Toutefois, le directeur Raggio communique la mise en garde de MDA indiquant que, lorsque les travaux seront entrepris, il sera probablement déterminé que des travaux supplémentaires devront être exécutés. Le directeur Raggio avertit le Conseil que cela impliquera probablement des coûts supplémentaires et que la Ville doit examiner de manière appropriée les évaluations des coûts figurant dans les options de réparations proposées par MDA. MDA a présenté cinq options, dont les coûts se situent dans une fourchette de 300 000 \$ à 2,7 M\$. Le directeur Raggio fait remarquer que l'option de 300 000 \$ ne visera que des réparations superficielles. Il rapporte que, en majorité, les architectes ou ingénieurs peuvent faire preuve d'hésitation quant à l'approbation de la sécurité de la structure si cette approche est adoptée.

Le directeur Raggio informe le Conseil de sa rencontre avec Capital Greenhouse. Si la Ville retient les services de cette société par contrat, il offrira son assistance à l'élaboration d'un programme architectural dans le cadre d'un projet possible de restauration au moyen de l'évaluation des besoins des serres ainsi que de ceux de la Ville en ce qui a trait à la production et à l'utilisation des installations par les résidents. Dans le cadre de cette évaluation, la société a l'intention de demander les commentaires d'un vaste éventail d'utilisateurs et de membres du personnel. La société évaluera également la possibilité d'installer un système d'irrigation.

Le directeur Raggio souligne la réputation positive de la société et mentionne les travaux qu'elle a effectués dans le cadre du projet du Jardin botanique de Montréal. Il déclare que, en plus d'obtenir une offre de services finale de Capital Greenhouse, la Ville approuvera probablement par la suite une commande d'achat en vue de la conclusion d'un contrat visant les services de la société.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le directeur Raggio informe le Conseil que Capital Greenhouse fournira à la Ville le document de planification du programme environ quatre à six semaines avant d'entreprendre sa consultation. La conseillère Lulham fait remarquer que, la consultation ne pouvant être entreprise avant septembre, il faudra s'attendre à recevoir le document d'ici la fin d'octobre. Le directeur Raggio explique que, selon ses conclusions, la Ville entreprendra par la suite le processus d'appel d'offres publiques visant les travaux de restauration.

Le conseiller Martin appuie la décision de procéder avec un document de planification de programme, qu'il décrit comme une composante essentielle de tout projet de restauration, car le document décrit les coûts de construction et d'entretien annuel pour chaque option proposée, selon les besoins des installations et ceux de la Ville.

En réponse à une question du maire, le directeur Raggo explique que le rapport préliminaire de MDA n'aborde que le Conservatoire et l'Étang, car la Ville a imposé une priorité sur ces deux serres tout en conservant leur aspect architectural. Toutefois, la planification du programme de Capital Greenhouse prévoit l'évaluation de la totalité des serres. Le directeur Raggo indique que les serres de culture continuent d'être opérationnelles et ne présentent aucun danger; toutefois, la Ville doit quand même évaluer s'il faut en conserver la configuration actuelle.

En réponse à la recommandation du maire visant à obtenir des subventions pour le projet, le directeur Raggo informe le Conseil que, en ce qui a trait aux évaluations de faisabilité, la Ville a déjà déposé, dans le cadre du 150^e anniversaire du Canada, une demande de subvention qui pourrait aller jusqu'à 500 000 \$. Lorsque le plan préliminaire fondé sur ces évaluations sera établi, la Ville fera ensuite une demande visant des subventions d'infrastructure.

En réponse à une question du maire, le directeur Raggo informe le Conseil que, plutôt que de procéder à des réparations préliminaires et temporaires, la Ville a l'intention d'exécuter la totalité de son projet de restauration avant la réouverture des serres. Il explique la responsabilité associée à des réparations temporaires, que bon nombre d'entrepreneurs préfèrent éviter. La conseillère Lulham remarque que, en raison du grand nombre de plantes ayant péri lorsque l'accès à certaines serres était totalement impossible, il est plus efficace en termes de coûts de procéder à la restauration complète maintenant plutôt que de le faire lorsque plus de plantes et d'arbres auront poussé et devront être déplacés pendant les travaux, ce qui générerait plus de pertes. Le maire met l'accent sur la nécessité de communiquer ces raisons au public, car les serres seront fermées pendant une période de deux ans si la restauration totale est entreprise, et probablement plus longtemps étant donné le nombre important de spécialistes requis à des fins de consultation.

Le maire souligne les coûts d'exploitation historiques des serres. En 1993, la Ville a dépensé à cet égard un montant de 350 000 \$ (ajusté selon l'inflation). En 2004, elle a dépensé à cet égard un montant de 265 000 \$ (ajusté selon l'inflation). En 2014, elle a dépensé un montant d'environ 450 000 \$ pour les serres, montant incluant l'exécution de réparations mineures évaluées entre 60 000 \$ et 70 000 \$. Le maire indique que le coût d'exploitation annuel estimatif des serres, soit environ 500 000 \$, tout en étant important, est tout de même raisonnable. Ces chiffres ne comprennent pas les montants s'appliquant aux travaux d'immobilisations.

Le maire déclare que, en 1999, lorsque l'Étang a été réaménagé, le Conseil a été informé de l'état satisfaisant des structures de bois et d'acier. Par conséquent, le reste de l'argent attribué pour le projet a été appliqué à un nouvel éclairage et à un nouveau plancher. En 2010 et en 2011, des montants de 300 000 \$ et de 275 000 \$ ont respectivement été attribués à des « travaux majeurs de restauration et de remise en état » des serres. Les mêmes montants ont été attribués l'année suivante. Il semble que ces travaux n'ont jamais été exécutés. Il fait ressortir l'omission de la Ville quant à tout projet d'importance visant l'entretien des serres au fil des ans. Le maire décrit cette tendance générale de la Ville

envers son infrastructure comme étant excellente en ce qui a trait à la construction, mais exécrable en ce qui a trait à l'entretien. Il recommande, comme par le passé, de préciser l'attribution d'une portion beaucoup plus large du budget d'exploitation à l'entretien des bâtiments, comme ce qui a été fait dans le cadre du budget de 2016. La conseillère Lulham est d'accord.

Le directeur Raggio mentionne le retard actuel dans les travaux d'entretien. Il décrit que son rôle de directeur de Travaux publics comporte un volet essentiel, soit l'élaboration d'un programme d'investissement à long terme qui met l'accent sur l'entretien des infrastructures.

La conseillère Smith recommande de déplacer les tables entourant l'Étang pour les installer devant les serres et offrir ainsi plus d'espaces pour s'asseoir. La conseillère Lulham répond que cette suggestion sera étudiée, recommandant de rentrer les tables à l'intérieur pendant la nuit.

En réponse à une question de la conseillère Davis, le directeur Raggio déclare que les poissons du bassin du Conservatoire sont en bonne santé.

Le directeur Raggio quitte la réunion à 18 h 18.

SYSTÈME DE GESTION DES PERMIS POUR CHIENS

M. Benoit Hurtubise, directeur général adjoint et directeur d'Hydro Westmount, et M. Claude Vallières, chef de division – Technologies de l'information, se joignent à la réunion à 18 h 18.

La conseillère Lulham informe le Conseil qu'elle a rencontré, avec M. Vallières, le représentant d'une entreprise qui offre un système de gestion des permis pour chiens. Elle déclare que M. Vallières et elle-même ont été satisfaits de la présentation effectuée par l'entreprise, et elle explique que, actuellement, les permis pour chiens de la Ville sont tous valides du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année pendant laquelle ils ont été octroyés. Les résidents doivent renouveler leur permis tous les ans en personne et présenter un certificat de vaccination contre la rage délivré par un vétérinaire.

M. Vallières présente le programme, Emili.net. Tous les renseignements relatifs aux permis pour chiens sont stockés en nuage. Le programme a été mis au point à l'intention du secteur municipal, et il est actuellement utilisé par quelque 11 municipalités, toutes situées dans la région de la Rive-Sud. Le système prévoit une puce intégrée dans une plaque d'identité fixée au collier du chien. La médaille d'identification est étanche, et l'appareil qu'utiliseront les agents de Travaux publics pour scanner les puces doit être placé près de la médaille.

M. Vallières souligne la structure des prix du programme. Les honoraires annuels réguliers de l'entreprise sont de 0,25 \$ par résident. Dans le cas de la ville de Westmount, le total équivaut à un montant de 5 000 \$ par année. L'entreprise propose à la Ville des paiements de 5 000 \$ pour la première année, de 2 000 \$ pour la deuxième et la troisième année et, par la suite, de 5 000 \$ pour chaque année subséquente.

M. Vallières informe le Conseil que le système sera vraisemblablement en ligne en septembre, offrant aux résidents des permis valides pour un an à compter du moment où ils sont délivrés. Le directeur McBain mentionne que le programme est également un système de communication qui permet à la Ville de faire parvenir des avis concernant la fermeture des parcs ou les animaux trouvés ou perdus. Le conseiller Cutler recommande de vérifier la possibilité d'offrir ce volet d'animaux trouvés ou perdus du programme à d'autres propriétaires d'animaux de compagnie. La conseillère Lulham informe le Conseil que le programme envoie, 30 jours avant l'expiration d'un permis, un avertissement aux propriétaires de chiens leur rappelant qu'ils ont l'obligation de renouveler leur permis.

M. Vallières confirme que les propriétaires de chiens ont l'option d'utiliser le programme en anglais ou en français.

STATISTIQUES SUR LE NOUVEAU SYSTÈME DE PARCOMÈTRES

M. Vallières présente au Conseil un rapport sur les revenus générés par les parcomètres. En 2016, de janvier à avril (inclusivement), les parcomètres ont généré des revenus moyens de 183 941 \$ par mois. En mai et en juin, ils ont généré des revenus de 207 299 \$ et de 203 398 \$, respectivement. Le directeur McBain fait remarquer que, lors des jours fériés, la Ville n'impose pas de frais dans les zones de stationnement à tarif au compteur.

M. Vallières présente au Conseil un rapport sur les revenus provenant d'infractions au stationnement. En 2016, de janvier à avril (inclusivement), en moyenne, 4 250 contraventions liées au stationnement ont été dressées par mois. En mai et en juin, le nombre des contraventions se chiffrait respectivement à 3 216 et à 3 547.

Le directeur McBain fait remarquer que la fermeture temporaire de l'avenue Westmount à des fins de construction a entraîné l'émission d'un nombre moins élevé de contraventions de stationnement, les automobilistes optant souvent pour le stationnement le long des rues pendant les heures d'entretien prévues. Le directeur général remarque que, depuis l'installation du nouveau système, les frais liés au stationnement à tarif au compteur cessent de s'appliquer à 18 h dans l'ensemble de la Ville, ce qui a contribué à un nombre moindre de contraventions. Le conseiller Cutler s'informe du nombre de contraventions liées au stationnement dans les zones à tarif au compteur comparativement à celles émises pour les autres types de contraventions. Le directeur McBain confirme qu'il fournira la ventilation des contraventions émises.

Concernant la question soulevée à une séance antérieure du Comité plénier visant la possibilité que le nouveau système interdise le stationnement de véhicules pendant plus de quatre heures au sein d'une zone donnée, M. Vallières informe le Conseil qu'un automobiliste peut continuer à prolonger la durée de son stationnement dans une zone, mais qu'il doit effectuer une nouvelle opération toutes les deux heures. En réponse à une question du conseiller Cutler, M. Vallières déclare qu'il est très rare que les automobilistes stationnent leur voiture au même endroit pendant plus de quatre heures.

En réponse à une question de la conseillère Smith, le directeur McBain informe le Conseil que la Ville a gardé environ 20 de ses anciens parcomètres pour les emplacements pour personnes handicapées. Ces parcomètres peuvent être remplacés par de nouveaux parcomètres qui acceptent les paiements par carte de crédit. Actuellement, les automobilistes handicapés peuvent verser de la monnaie dans les parcomètres, ou payer en espèces ou au moyen d'une carte de crédit à la station de paiement, ou encore par

carte de crédit au moyen de l'application mobile. Le directeur McBain déclare que, en raison de l'installation du nouveau système, de nombreux résidents lui ont fait part de leurs préoccupations quant à la distance trop grande entre les stations de paiement et les espaces de stationnement pour personnes handicapées. Le conseiller Cutler indique que, dans d'autres municipalités, il existe une norme qui consiste à offrir aux automobilistes handicapés les moyens de payer leur stationnement à côté de l'emplacement où ils stationnent leur voiture.

M. Vallières présente au Conseil un rapport sur les programmes informatiques archaïques qu'utilise actuellement la Ville et qui doivent être remplacés.

Le conseiller Martin veut savoir s'il est possible de modifier le formatage du tableau utilisé par La Géomatique pour Aménagement urbain. M. Vallières déclare que la modification est possible et indique qu'il s'occupera d'apporter la modification.

Le directeur McBain et M. Vallières quittent la réunion à 18 h 49.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

109, AVENUE COLUMBIA ET 68, FORDEN CRESCENT

M^e St-Jean informe le Conseil que, dans l'ordre du jour du Conseil, au point 20, « Mandat pour instituer des procédures légales – 109, avenue Columbia et 68, Forden Crescent », la résolution adoptée prévoit que le cabinet Irving Mitchell Kalichman aura le mandat de représenter la Ville contre les propriétaires des immeubles situés au 109, avenue Columbia et au 68, Forden Crescent. Comme l'a expliqué le maire plus tôt, M^e St-Jean indique que la Ville doit procéder de cette manière, car les deux immeubles sont dans un état de décrépitude tel que leur délabrement, et notamment la vermine qu'ils attirent, crée des conditions insalubres préoccupantes pour la santé publique, et il ajoute que personne ne vit au 68, Forden Crescent depuis environ trois ans.

En réponse à une question de la conseillère Lulham, M^e St-Jean confirme que les propriétaires des deux immeubles ont continué de payer leurs taxes.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La conseillère Lulham exprime son soutien à la résolution proposée.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

En réponse à une question de la conseillère Forbes, M^e St-Jean informe le Conseil qu'aucun représentant de la Ville n'a pénétré dans l'immeuble situé au 109, avenue Columbia, mais que les agents de Sécurité publique ont pris note de l'état délabré de l'immeuble et de ses conditions insalubres en regardant par les fenêtres de l'immeuble donnant sur l'espace public.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

CONTENU CONFIDENTIEL DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ PLÉNIER

M^e St-Jean présente la politique visant la diffusion publique de l'information provenant des réunions des comités et du Conseil, instaurée en 1997.

Le maire fait part de sa surprise quant à la portée des sujets qui, selon la politique, doivent être gardés confidentiels. Il explique que de nombreuses « questions d'aménagement » devraient être d'ordre public, par exemple le processus d'aménagement du secteur sud-est. M^e St-Jean recommande que la politique établisse une distinction entre les projets et politiques visant l'aménagement urbain au sens large et les applications spécifiques. Le conseiller Martin fait remarquer que les « contrats et négociations à cet égard » se limitent aux négociations. Le maire est d'accord. En réponse à une question du maire, M^e St-Jean explique que le terme « immobilier » doit être interprété de manière à ne comprendre que les sujets ayant trait aux renseignements personnels, contrairement aux projets de promotion immobilière au sens large. Le maire veut connaître la signification de « stratégie et calendrier des Comités et du Conseil ». Il indique que le terme « questions financières » est trop ambigu. Enfin, il recommande l'adoption d'une politique révisée qui reflète l'intention de la Ville de rendre publiques toutes les questions pouvant être rendues publiques, l'exception à cette règle visant le maintien de la confidentialité de certains points.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL

CIRCULATION

La conseillère Lulham déclare que la rencontre de l'ACT est prévue pour la semaine suivante.

En réponse à la suggestion du maire, le conseiller Cutler confirme qu'il présentera un rapport sur la façon dont sont recueillies les données sur la circulation dans le cas de la piste cyclable expérimentale, ainsi que sur l'échéancier pour l'analyse de ces données.

INFRASTRUCTURE ET PARCS

La conseillère Lulham informe le Conseil qu'elle a rencontré le service des Travaux publics la semaine précédente concernant les travaux devant être exécutés dans le parc King George et le parc Westmount. Elle souligne la préoccupation de Travaux publics quant à l'état de l'infrastructure au parc Westmount, qui nécessite un réaménagement global. Plus particulièrement, elle mentionne le fonctionnement non optimal des égouts, les fuites affectant le lagon et les problèmes d'élagage des arbres en raison des câbles qui traversent les frondaisons. Les sentiers, le paysage et le terrain de jeux ont besoin d'un réaménagement ou d'une remise à neuf. Elle informe le Conseil que M^{me} Gaetano et l'horticultrice de la Ville, M^{me} Jayme Gerbrandt, évaluent les travaux à exécuter et présenteront au Conseil un budget sur trois ans pour ces travaux.

Le conseiller Martin présente plusieurs photos démontrant l'état délabré de plusieurs des routes et trottoirs de la Ville. Il indique que la Ville classe actuellement ces routes et trottoirs comme étant en bon état, et aucuns travaux de réparation ne sont prévus. Le

conseiller Martin recommande que, au moment d'établir le budget de 2017, la Ville alloue des fonds suffisants pour faire exécuter ces travaux.

Le maire convient que la Ville doit mettre l'accent sur l'entretien de son infrastructure. Il indique que le budget d'immobilisations total pour les routes, trottoirs, conduites principales et égouts a déjà été augmenté de 40 % en 2016. Il demande que Travaux publics remette au Conseil un plan d'entretien détaillé de l'infrastructure, sur lequel la Ville s'appuiera pour allouer ses fonds. La conseillère Lulham recommande que le conseiller Martin, à titre de commissaire de Travaux publics, rencontre le service sur une base régulière afin d'assurer l'élaboration d'un plan d'entretien de l'infrastructure.

AFFAIRES NOUVELLES : HORAIRE DE LA PISCINE – BAINS POUR ADULTES

La conseillère Davis présente au Conseil un rapport sur l'activité de natation ayant eu lieu la semaine précédente. De 20 à 30 personnes étaient présentes, dont certaines n'étaient pas des résidents. Ces personnes ont accepté de quitter la piscine afin de discuter de la question avec la conseillère Davis et, par conséquent, aucune carte d'adhésion n'a été révoquée. Toutefois, bien que les membres du groupe aient à ce moment fait entendre leur avis, ils n'ont pas démontré l'intention d'avoir une discussion fructueuse sur la question.

La séance est levée à 20 h, pour faire place à la séance ordinaire du Conseil. La séance reprend à 21 h 29.

SUIVI DES OBJECTIFS DU CONSEIL (suite)

COMMUNICATIONS

La conseillère Davis informe le Conseil qu'un sondage portant sur les services de la Ville a été distribué par l'entremise de l'infolettre E-Westmount. Le directeur général déclare que 50 réponses ont été reçues le jour même de la distribution de l'infolettre. La liste de distribution de l'infolettre E-Westmount compte 4 000 résidents.

La conseillère Lulham déclare que le directeur Raggio lui a présenté l'ébauche d'une brochure de communication visant la forêt urbaine et la façon dont elle doit être gérée. Plutôt que de distribuer cette brochure, la conseillère Lulham recommande d'attirer l'attention sur la page de la forêt urbaine dans le site Web de la Ville. Le conseiller Martin est d'accord, indiquant qu'il est plus approprié d'opter pour les communications sans papier dans le cas de la diffusion d'un message sur la forêt urbaine.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

AFFAIRES NOUVELLES : HORAIRE DE LA PISCINE – BAINS POUR ADULTES (suite)

La conseillère Forbes veut savoir si la Ville révoquera la carte de membre des participants si une autre activité de natation est organisée. Elle remarque que les parents présents à la dernière activité de natation ont demandé à leurs enfants de demeurer dans la piscine

même après que les maîtres-nageurs leur ont demandé de quitter les lieux. Le maire répond que le Conseil a déjà convenu de procéder de cette façon.

La conseillère Davis recommande l'adoption d'une méthode semblable à celle en cours dans de nombreux centres de ski où les coins de la carte d'un membre sont découpés pour chaque infraction commise et, lorsqu'un certain nombre de coins sont découpés, la carte de membre est révoquée. Elle indique, cependant, que la Ville doit adopter et rendre publique une politique stipulant que la carte de membre de la piscine sera révoquée si l'utilisateur ne respecte pas les règlements en vigueur à la piscine. Le maire recommande que cette politique s'applique à l'utilisation de toutes les installations de la Ville.

Le directeur général fait remarquer que cette politique est probablement déjà indiquée au verso des cartes de membre du Centre des loisirs de Westmount, mais que, jusqu'à présent, elle n'a jamais été appliquée.

- **Il est convenu** que l'administration rédigera et adoptera une politique officielle stipulant que le non-respect des règlements en vigueur à l'une des installations de la Ville peut entraîner la révocation de la carte de membre requise pour l'accès à ladite installation.

La conseillère Lulham recommande d'enregistrer le nombre de nageurs ainsi que l'état de la météo entre midi et 13 h afin d'évaluer l'horaire de la piscine. La conseillère Davis répond que les gestionnaires de la piscine sont déjà censés effectuer cette tâche.

La conseillère Davis informe le Conseil que l'horaire actuel permet aux adultes d'effectuer des longueurs de piscine les mardis, jeudis et vendredis de 18 h 30 à 19 h 15, soit seulement 45 minutes, trois soirs par semaine. À la même heure les lundis et mercredi, des longueurs dans des couloirs partagés sont prévues à l'horaire. Elle indique que les nageurs de longueurs sont satisfaits de cet horaire.

La conseillère Lulham explique les difficultés liées aux longueurs de piscines en présence d'enfants qui, souvent, sautent dans les couloirs.

La conseillère Smith demande des statistiques sur le nombre de nageurs de longueurs pendant les périodes réservées aux couloirs partagés comparativement aux soirées pour adultes seulement. Elle recommande que l'horaire de la piscine de la Ville privilégie l'inclusivité.

La conseillère Davis compare le nombre d'heures d'ouverture de la piscine et les périodes restreintes pendant lesquelles elle est réservée aux adultes. Elle fait référence aux pratiques d'autres municipalités à cet égard, dont bon nombre d'entre elles réservent plus de temps pour les adultes seulement. Elle explique que, peu importe l'horaire de la piscine, certains nageurs de longueurs, ou certains enfants et leurs familles, ou encore certains des membres de ces deux groupes, ne seront pas satisfaits.

La conseillère Lulham fait ressortir le besoin de faire respecter les règlements s'appliquant au stationnement relativement au terrain de stationnement du Centre des loisirs de Westmount.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

CALENDRIER DES RÉUNIONS

Des exemplaires des documents suivants sont distribués :

- Calendrier des activités du Conseil pour le mois de juillet 2016
- Calendrier des activités du Conseil pour le mois d'août 2016

ABSENCES

Les membres du Conseil sont priés de soumettre leurs feuilles d'absence au greffier municipal.

La réunion est ajournée à 22 h 06.

Victor M. Drury
Adjoint au maire

M^e Martin St-Jean
Greffier